



## Mise sous tutelle et appel

Par **BALDINI**, le **24/10/2013** à **18:27**

Il y a quelques années ma cousine avait fait un contrat de protection future. Le mandataire est décédée, sa femme a pris le relais. Depuis les facultés de ma cousine ont diminué et cette dame demande sa mise sous tutelle. J'ai fait appel. En effet, je n'ai jamais été au courant de rien. Elle ne me prévient même pas en cas de maladie ou d'accident. Et là, sans me prévenir, elle vient de la mettre dans une maison de retraite, loin de chez moi. Je viens d'être convoquée devant le juge des tutelles mais je n'ai pas d'avocat (c'est pour dans 15 jours). Je n'en ai pas les moyens. Lors de ma dernière visite, ma cousine m'a dit qu'elle n'était pas contente de sa mandataire et de ses décisions. L'avocat que j'avais vu avant de savoir que c'était trop cher pour moi m'avait dit qu'il fallait qu'elle fasse une lettre elle-même pour demander que je sois sa tutrice. Elle l'a faite et je l'ai envoyée au juge. Cela peut-il suffire ?  
Merci par avance;